

N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !

Sommaire

- 1- Baisse de salaire
- 2- Communiqué de presse : salaire des enseignants
- 3- Communiqué de presse : chantiers des métiers
- 4- AP
- 5- Présyndicalisation
- 6- Elections S2 : Appel à candidatures

Annexes

Pré-syndicalisation

Communiqué de presse
de l'Intersyndicale



LE MACRONPHONE
DU MEDEF

LES PROFESSEURS, « CHAMPIONS » DE LA BAISSÉ DE SALAIRE CHEZ LES FONCTIONNAIRES

En 2012, les salaires des enseignants avaient diminué 15 fois plus vite que ceux des autres fonctionnaires. Et alors, évidemment, la DEPP (Direction de l'évaluation et de la prospective) n'avait pas jugé bon de diffuser cette information !

Une étude de l'INSEE confirme, encore, qu'en 2013 la baisse du traitement des enseignants a été trois fois plus rapide que pour les autres fonctionnaires (-1,1 % contre 0,4 %).

Dans les autres secteurs, le gel du pouvoir d'achat a été partiellement compensé par des primes, ce qui n'est pas le cas (pour tous) dans l'Éducation nationale.

Pour 2014 et 2015 ce ne sera pas mieux.

Le constat est fait, brutal, réel et décourageant.

Maintenant, avec le SNETAA-FO, agissons pour obtenir réparation de cette injustice insupportable pour les professeurs.

Pour l'OCDE, augmenter les traitements des professeurs est un levier important d'amélioration des systèmes éducatifs, favorable à l'attractivité du métier.

Sinon... au final, ce sera la société française qui payera la note !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SNETAA-FO DÉNONCE LA BAISSÉ CONTINUE DES SALAIRES DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Alors que le Premier Ministre tente un coup de force pour imposer sa cure d'austérité aux fonctionnaires, la DEPP (Division des études du ministère de l'éducation nationale) vient de sortir une note concernant les salaires des enseignants.

Le salaire des enseignants baisse depuis plusieurs années en France.

Le gel du point d'indice depuis déjà cinq ans et l'augmentation des charges sociales (augmentation des cotisations retraites) en sont les principaux facteurs.

Une étude INSEE publiée en août dernier dévoile que **ce sont les salaires des enseignants qui diminuent le plus** parmi toute la Fonction Publique : - 0,4 % pour les autres fonctionnaires tandis que la baisse est de - 1,1 % pour les enseignants en 2013. Cet écart s'explique par le fait que **dans les autres ministères, le gel du point d'indice est compensé par des primes, ce que les professeurs de l'Éducation Nationale n'ont pas.**

En même temps, une étude de l'OCDE dévoile que la France est classée avant-dernière quant aux salaires des enseignants.

Ainsi 14 pays européens versent un salaire débutant supérieur au salaire français...

France : 24 724 € ; Allemagne : 42 891 € ; Angleterre : 25 123 € ; Espagne : 27 754 € ; Belgique : 30 335 € ; Pays Bas : 32 225 € ; Norvège : 48 360 € ; Finlande : 31 699 € ; Luxembourg : 70 450 €

À ce gel inacceptable des salaires, à ces augmentations de cotisations retraite, s'ajoute pour les Professeurs de lycée professionnel l'impact de la suppression de l'indemnisation du CCF depuis le 1er septembre 2015. La ministre a décidé de ne plus rémunérer les CCF alors qu'elle les

maintient comme modalité d'évaluation certificative. Le SNETAA-FO le condamne et demande à la ministre de surseoir à cette décision inique. Cette baisse de pouvoir d'achat représente de 150 à 1800 € nets par an pour un professeur de lycée professionnel. C'est intolérable. Et ce n'est pas la prime pour tous les professeurs qui enseignent au moins 6 heures en classes de premières et terminales qui permettra de compenser cette lourde perte. D'autant qu'un trop grand nombre de professeurs de lycées professionnels ne pourront pas remplir les conditions pour la percevoir !

L'étude de l'OCDE démontre que cette cure d'austérité salariale sur les professeurs aura un impact négatif direct sur les résultats scolaires. En effet, des salaires élevés permettent d'attirer vers les métiers de l'enseignement les meilleurs étudiants.

Le Bureau National du SNETAA-FO, réuni à Paris le 13 octobre 2015, dénonce la paupérisation des Professeurs orchestrée par le gouvernement sous couvert d'austérité, de rigueur et de contexte économique de crise.

Le Bureau National rappelle que le SNETAA-FO revendique une réelle revalorisation du point d'indice pour tous les fonctionnaires pour engager a minima le rattrapage du gel du point d'indice (depuis 2010) et dénonce le coup de force du Premier Ministre qui n'a pas obtenu d'accord sur les salaires de la fonction publique. Le SNETAA-FO continue de se battre pour des salaires décents : c'est « *le syndicat du bas de la fiche de paie* » (André Bergeron)

Là encore la CFDT, l'UNSA, la CGC et la FSU se sont engagées à signer un accord minoritaire appuyant ainsi le coup de force du Premier Ministre à poursuivre la cure d'austérité salariale pour les fonctionnaires que le SNETAA-FO condamne.

Depuis 10 ans, un PLP devrait percevoir en euros constants de 350 à 900 € nets, en plus, par mois.

Le Bureau National du SNETAA-FO revendique et exige des salaires décents pour les PLP, à la hauteur de leur qualification et de leur engagement à s'occuper des jeunes qui sont majoritairement les plus en difficulté.

Le SNETAA-FO dénonce de graves difficultés financières que font peser les mesures d'austérité sur les collègues pensionnés ou retraités.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OUVERTURE DES CHANTIERS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PAR LA MINISTRE : LE SNETAA-FO REVENDICATIF !

Faisant suite au discours du 4 septembre à Lyon de la Ministre de l'Education Nationale Najat Valaud-Belkacem, le ministère a ouvert le premier groupe de travail concernant l'enseignement professionnel ce lundi 12 octobre 2015. Il avait pour but d'ouvrir les problématiques sur la seconde professionnelle.

Après une déclaration liminaire de Bernard Lejeune, Directeur de Cabinet de la Ministre, le groupe de travail a été présidé par le Cabinet de la Ministre en la personne de sa conseillère, Mme Lorrain Itty.

Le ministère voudrait trouver de trois à quatre thèmes qui permettent d'annoncer de nouveaux outils dès la prochaine rentrée scolaire 2016; son but serait de tenter d'améliorer la seconde professionnelle.

Ce groupe de travail s'appuyait sur trois fiches issues de rapports des Inspections Générales.

Le ministère proposait de mettre en avant :

- l'orientation dès le collège pour une orientation choisie,
- les PFMP (stages en entreprises) et la difficulté d'en trouver pour certains élèves,
- les passerelles essentiellement de la voie professionnelle vers la voie technologique.

Le SNETAA-FO a rappelé en préambule qu'il était la voix des PLP et le soutien à l'enseignement professionnel initial public et laïque sous statut scolaire. Si le SNETAA-FO peut se réjouir de pouvoir échanger sur la voie professionnelle, il a dit toutes les limites de l'exercice sachant que nous :

- refusons l'émergence d'une seconde généralisée ;
- refusons l'abaissement du nombre de semaines de PFMP (stages en entreprises) en seconde ;
- refusons de nous voir imposer un constat qui n'est pas partagé.

Ainsi, si nous souhaitons que la seconde professionnelle soit plus efficace pour les élèves et les formations, **elle doit l'être aussi pour les collègues professeurs de lycée professionnel et non à leurs dépens.**

Alors que les **classes de secondes professionnelles sont surchargées**, en particulier **dans les enseignements généraux et théoriques** (avec des classes à plus de 30 élèves, en français, en langue vivante, en éco-droit, en biotechno, etc.), notre volonté est de savoir **ce que fait la Ministre pour alléger ces classes et permettre au plus grand nombre de jeunes de réussir.**

Avant même qu'on nous réinvente le fil à couper le beurre, **le SNETAA-FO a rappelé son exigence que le parcours du CAP au BTS puisse être enfin partout appliqué ;** il était prévu un moment d'orientation dans la classe de seconde pour permettre aux jeunes qui n'ont pas le niveau en baccalauréat professionnel de pouvoir accéder en CAP, sans perte de temps. **Cela n'est pas fait et les classes sont surchargées** avec des élèves qu'on gâche ; ils seraient pourtant plus acteurs de leur formation et de leur réussite **si de suffisantes places de CAP étaient ouvertes.** Sauf que cette question pose la question des moyens au moment où **les rectorats et les régions réduisent considérablement le nombre de places de CAP sous statut scolaire.**

Concernant **la problématique de l'orientation**, s'il est admis que les élèves de la voie professionnelle sont moins mobiles et choisissent en priorité une formation proche de chez eux, la question du **développement des lycées de métiers et/des campus de métiers est criante d'incohérence comme offre de formations.** Spécialiser, filiariser des établissements scolaires a une vraie conséquence sur le choix de formation par les jeunes : **en réduisant l'offre de formation, on contraint les jeunes à s'inscrire dans un cursus qui peut ne pas leur plaire.** C'est d'autant vrai qu'on observe que pour un grand nombre de recteurs, une élévation de la qualification passe par le lycée général et technologique. Pour le **SNETAA-FO, c'est clair : l'élévation de la qualification est d'abord de permettre l'accès à tous les jeunes à un métier, un diplôme avant de sortir du système scolaire.** Le CAP est le sésame qui permet à un grand nombre de jeunes d'obtenir un avenir professionnel et citoyen. Obtenir un CAP pour les 160 000 jeunes qui quittent le système scolaire sans rien est d'abord une élévation de la qualification.

Le SNETAA-FO reste avec sa confédération l'une des rares organisations à défendre le CAP comme premier diplôme reconnu dans les conventions collectives. C'est à ce titre que nous réclamons l'ouverture de plus de places de CAP pour ces jeunes perdus dans nos classes de seconde de baccalauréat professionnel.

Le **SNETAA-FO a dit son regret de constater l'absence de représentants de la DGRH** dans ces discussions alors que **les professeurs de lycées professionnels se sentent de plus en plus seuls et maltraités dans leur carrière.**

Le SNETAA-FO se dit prêt à s'engager pour l'amélioration des problématiques des secondes professionnelles: encore faut-il que nous puissions nous appuyer sur un constat partagé des problématiques à résoudre. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là; **pourtant l'enseignement professionnel aurait plus besoin d'être consolidé dans sa mission que d'être dépouillé dans les établissements scolaires.**

Le parcours du CAP au BTS est maintenant reconnu par les jeunes et leurs familles qui l'ont choisi pour 30 % des bacheliers mais nous devons toujours lutter contre l'opposition d'une culture professionnelle à une culture académique. Les jeunes et leurs familles ont réussi mieux que l'institution à se saisir de la chance que représente ce parcours quand il est bien structuré localement. **Les jeunes bacheliers professionnels s'insèrent avec brio ou poursuivent avec succès des études supérieures en BTS et en licence pro.**

Le SNETAA-FO est prêt à s'engager pour consolider plus ce qui fait ses preuves dans les lycées professionnels. Il dira combien les professeurs de lycées professionnels attendent d'amélioration et de reconnaissance pour leur mission que leur dévoue la Nation.

AP

Nous vous rappelons que l'AP n°546 du mois d'Octobre est en ligne sur notre site internet : <http://www.snetaa.org/Documents/AP%20546%20Oct%202015%20Version%20Définitive.pdf> nous vous invitons à le consulter.

EXCEPTIONNELLEMENT : PRE-SYNDICALISATION

La pré-syndicalisation est poursuivie pendant la durée des vacances scolaires de la Toussaint.

Profitez-en, après il sera trop tard !

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à **ré-adhérer ou faire adhérer au SNETAA-FO avant le 2 novembre 2015**, aux tarifs non majorés.

Pour cela, vous trouverez en pièce jointe le bulletin de pré-syndicalisation à compléter et à nous retourner au siège du **SNETAA-FO** – 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS.

Vous pouvez aussi vous inscrire directement par internet en suivant ce lien : <http://83.152.209.159/WD150AWP/WD150Awp.exe/CONNECT/SNETAAPRO>

Et n'oubliez pas :

66 % de la cotisation sont soit remboursés par les impôts soit déduits de votre impôt sur le revenu.

ÉLECTIONS DES SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX (S2) APPEL A CANDIDATURES

Peut être candidat-e, tout-e adhérent-e ayant deux années consécutives d'adhésion au 31 août 2015 et à jour de cotisation totale au 31 octobre 2015 pour l'année scolaire 2015-2016.
(Il faut donc à minima avoir été adhérent-e en 2013-2014 puis 2014-2015 et à jour de cotisation au 31 octobre 2015).

Le candidat-e au titre de S2 doit présenter sa candidature individuelle auprès du Secrétariat national au plus tard le **lundi 02 novembre 2015 à 12 heures**.

(SNETAA-FO - 24 rue d'Aumale – 75009 Paris ou snetaanat@snetaa.org).

Vous trouverez la fiche de demande-type de candidature ci-dessous. Elle est à retourner complétée et dûment signée.

Les candidatures qui seront validées en respect des statuts et règlement intérieur seront affichées sur le site national (www.snetaa.org) au plus tard le **mercredi 03 novembre 2015 à 18 heures**.

Départements concernés par les élections S2

Académies	Départements		
Aix-Marseille	Alpes de haute-Provence (04)	Orléans-Tours	Eure et Loir (28)
Amiens	Somme (80)		Indre (36)
Créteil	Seine et Marne (77)		Indre et Loire (37)
Dijon	Nièvre (58)		Loiret (45)
Grenoble	Ardèche (07)	Reims	Haute Marne (52)
Lille	Nord (59)	Strasbourg	Bas Rhin (67)
Montpellier	Lozère (48)	Toulouse	Ariège (09)
Nice	Alpes Maritimes (06)		Aveyron (12)
	Var (83)		Lot (46)
			Tarn (81)

Je soussigné(e) (nom)..... (prénom).....

(établissement) (adresse).....

déclare être candidat(e) à la fonction de Secrétaire départemental (S2) (nom et numéro du département) :

.....

« Bon pour une candidature à la fonction de S2 »

Lieu : Date :

Signature :

Fiche de candidature à renvoyer au plus tard le lundi 02 novembre 2015

SNETAA-FO – 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS
Ou snetaanat@snetaa.org